

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 05/12/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BARBAULT Charley	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BATARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOIS Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOSSIS Maxime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BOURASSEAU Daniel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BURNAUD Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHEVALLEREAU Michel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia GRENET	<input type="checkbox"/>
CORNU Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DURAND Karine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
EMAILLE Carine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
FOURNIER François	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
GAUTHIER Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GAUTRON Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GREFFARD-DEMARLY Sabine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
JOSSO Jean-François	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
KUJALOWICZ Aleksandra	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
LEMERLE Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MILON Anthony	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MOREAU Véronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
SEILLER Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

## 1. Convention pour aménagements de voirie sur la RD 763 au lieu-dit la Perrochère

Il sera proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Département de la Vendée, ayant pour objet :

- d'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental, au lieu dit La Perrochère sur la commune déléguée de Boufféré, les aménagements comprenant la réalisation d'une liaison douce bordurée le long de la RD 763, d'un ilot séparateur sur la RD 84.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## 2. Désaffectation et déclassement du foncier lieu-dit Le Giron d'Or

La Commune déléguée de Boufféré est propriétaire d'un délaissé communal au lieu-dit le Giron d'Or, desservant des logements privés.

Cette portion du domaine public de la Commune, non cadastrée, est à l'usage unique des propriétaires des bâtiments avoisinants.

Afin de régulariser la situation de ce délaissé communal à usage privatif et en vue de le céder à ces usagers, il sera proposé de désaffecter ce terrain d'une surface d'environ 42 mètres carré, de procéder à son déclassement du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé communal.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

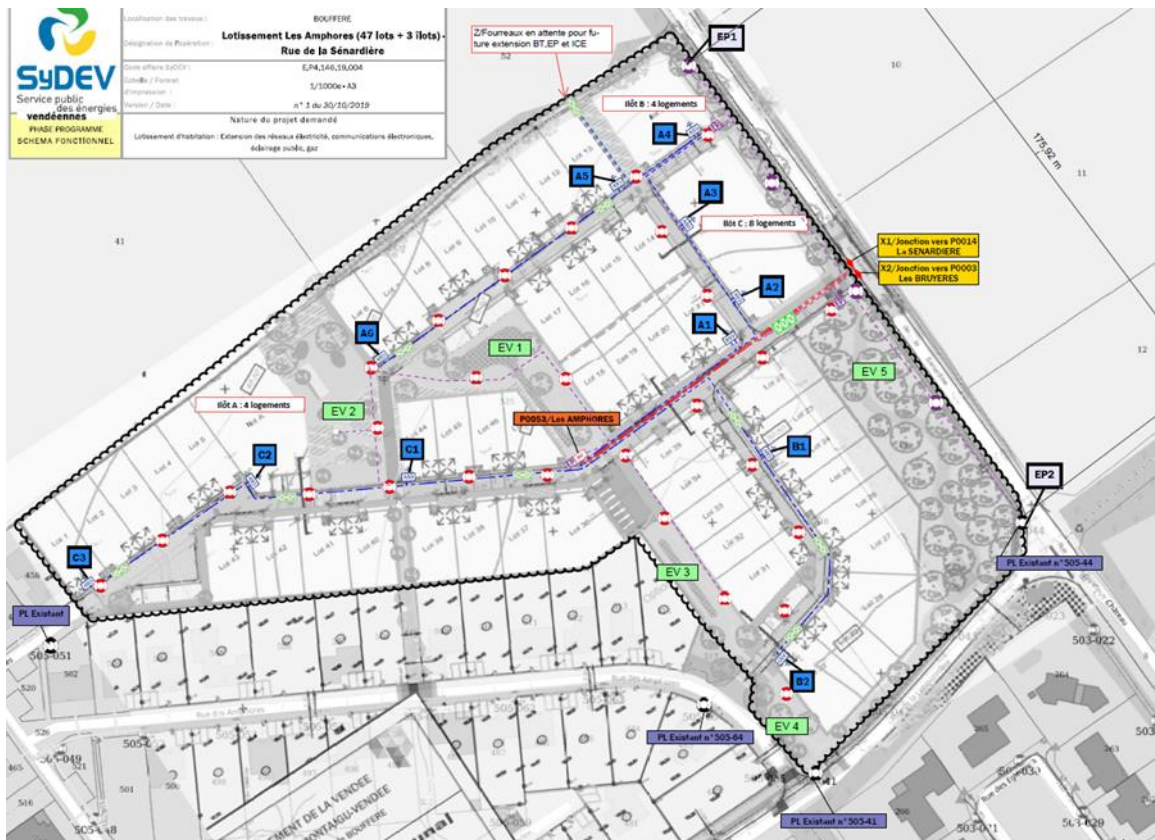
## 1. Convention SydeV – Lotissement Les Amphores

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique pour desservir le projet de lotissement Les Amphores, rue de la Sénardière, sur la commune déléguée de Boufféré, une convention doit être signée entre la Ville de Montaigu-Vendée et le SyDEV.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Base Participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Réseaux électriques</b>					
Réseaux	159 993 €	191 990 €	159 993 €	60 %	95 994 €
<b>Infrastructures de communications électroniques</b>					
Réseaux	24 302 €	29 163 €	24 302 €	100 %	24 302 €
Branchements	11 166 €	13 399 €	11 166 €	100 %	11 166 €
Fibre	15 836 €	19 003 €	15 836 €	100 %	15 836 €
<b>Eclairage public</b>					
Réseaux	43 885 €	52 664 €	43 885 €	100 %	43 885 €
Mobilier	45 194 €	54 233 €	45 194 €	100 %	45 194 €
<b>Tranchée gaz</b>					
Surlargeur	19 814 €	23 776 €	19 814 €	100 %	19 814 €
Contrôle initial				100 %	212 €
<b>TOTAL PARTICIPATION H.T.</b>					<b>256 403 €</b>

Les travaux concernent les réseaux électriques basse et haute tension du futur lotissement, les branchements de desserte des lots, le réseau d'éclairage public et mobilier, le câblage de la fibre optique comme suit :



Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d’approuver les termes de la convention du SyDEV concernant les travaux d’extension électrique Rue de la Sénardière concernant le lotissement Les Amphores à Boufféré.

- Le conseil communal prend note de ces informations

## 2. Convention GRDF – Lotissement Les Amphores

Dans le cadre de la réalisation des travaux d’extension du réseau de gaz naturel pour desservir le lotissement Les Amphores, rue de la Sénardière, sur la commune déléguée de Boufféré, une convention doit être signée entre la Ville de Montaigu-Vendée et GRDF.

Les travaux concernent le réseau de gaz naturel.

Le coût global de l’opération s’élève à 28 106,00 euros H.T., le financement et la réalisation des travaux en amont des ouvrages et sur le réseau d’amenée, la mise en service, les travaux de raccordement du lotissement, l’étude technique et les travaux de réseau, et à l’intérieur du lotissement la pose des socles et des coffrets, l’équipement d’un branchement neuf de tous les lots sont pris en charge par GRDF.

GRDF s’engage à verser à la Ville de Montaigu-Vendée une participation financière de 45 € H.T. par lot individuel après remise de l’ouvrage.

Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d’approuver les termes de la convention de GRDF concernant les travaux du réseau de gaz naturel Rue de la Sénardière pour desservir le lotissement Les Amphores à Boufféré.

- Le conseil communal prend note de ces informations

### 3. Convention Vendée Eau – Lotissement Les Amphores

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du réseau public d'eau potable pour desservir le lotissement Les Amphores, rue de la Sénardière, sur la commune déléguée de Boufféré, une convention doit être signée entre Vendée Eau et la Ville de Montaigu-Vendée.

<b>Nature des travaux AEP</b>	<b>Montant H.T.</b>
Installation de chantier	437,90 €
Fourniture de canalisations	1 925,93 €
Terrassements	15 197,42 €
Pose canalisations et accessoires	6 356,75 €
Branchements particuliers	25 597,61 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>49 515,63€</b>
Etudes	4 578,19
Rabais surface réseau	-1 174,01 €
Rabais branchements	-2 559,76 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>50 361.05 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>60 432,06 €</b>
Montant participation demandeur	30 216,02 €
<b>Défense incendie</b>	<b>Montant H.T.</b>
Fourniture et pose	4 049,62 €
Etudes	404,96 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>4 454,58 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>5 345,50 €</b>

Les travaux concernent le réseau d'eau potable et les branchements de desserte des lots, ainsi que le réseau de défense incendie.

Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver les termes de la convention de Vendée Eau concernant les travaux du réseau public d'eau potable et de défense incendie Rue de la Sénardière pour desservir le lotissement Les Amphores à Boufféré, d'autoriser la signature de la convention n°00-375-2019 ainsi que le versement d'une participation de 35 561,52 euros à Vendée Eau pour l'extension du réseau public d'eau potable et l'extension du réseau de défense incendie.

- Le conseil communal prend note de ces informations

#### 4. Validation des conditions de rétrocession par le Département à la commune du Site de la Sénardière

Le Département de la Vendée souhaite se séparer d'un certain nombre de sites naturels et patrimoniaux.

La Sénardière est un des sites que le département souhaite céder à la Ville de Montaigu-Vendée.

Ce site est constitué de vestiges d'un ancien château datant du début du XIV<sup>ème</sup> siècle, entouré de douves de 8 mètres de large et agrémenté de jardins Renaissance récemment restaurés.

Cet ensemble patrimonial est constitué d'une première terrasse où a été construit le château, et dont il ne reste que les deux tours d'angle à l'état de ruines; et d'une seconde terrasse plus importante, correspondant au jardin qui est relié à la terrasse du château par une passerelle. Les murs d'escarpe comportaient une courtine, masquant les regards depuis l'extérieur.

Ce site particulièrement apprécié des promeneurs a été remis en état par le département de la Vendée en 2018.

- Le conseil communal prend note de ces informations

#### 5. Désaffectation et déclassement du foncier lieu-dit Le Giron d'Or

La Commune déléguée de Boufféré est propriétaire d'un délaissé communal au lieu-dit le Giron d'Or, desservant des logements privés.

Cette portion du domaine public de la Commune, non cadastrée, est à l'usage unique des propriétaires des bâtiments avoisinants.

Afin de régulariser la situation de ce délaissé communal à usage privatif et en vue de le céder à ces usagers, il sera proposé de désaffecter ce terrain d'une surface d'environ 42 mètres carré, de procéder à son déclassement du domaine public communal et de l'intégrer au domaine privé communal.

- Le conseil communal prend note de ces informations

#### DIVERS

- restitution diagnostic de l'église
- retour Bureau et Conseil communautaire
- information Gare de Montaigu-Vendée
- versement du solde à l'ARSB

## DATES A RETENIR

- Réunion du Conseil Municipal de MONTAIGU-VENDÉE le mardi 17 décembre 2019 à 20h00 - Salle des Fêtes de Montaigu
- Prochaine réunion du Conseil Communal de Boufféré le jeudi 6 février 2020 à 20h30